

le chemin du Canada, selon la croyance répandue que leurs services n'étaient plus requis pour assurer la pacification de la nouvelle province. Un grand nombre d'entre eux demandèrent leur congé définitif et l'obtinrent aussitôt, soit pour retourner dans leurs familles, soit pour s'établir sur les terres de Manitoba ou exercer des métiers dont la population du nord-ouest manquait presque absolument jusque là.

L'état politique de la province étant devenu assez rassurant pour permettre au ministre de la milice de demander au cabinet fédéral la retraite d'une partie des troupes, le 19 janvier un ordre en conseil régla qu'à partir du 1er mai suivant, il ne resterait qu'un détachement de deux compagnies réduites (86 hommes, officiers compris) dans la province, sous les ordres du major Acheson G. Irvine, du bataillon de Québec, et que le corps expéditionnaire reprendrait le chemin du Canada. Le départ n'eut lieu cependant que dans les premiers jours de juin.

Le gouvernement canadien avait donné à entendre qu'il accorderait des concessions gratuites de terres dans Manitoba aux miliciens de l'expédition. Le 25 avril, un ordre en conseil régla la manière de faire l'arpentage à la suite duquel la distribution des lots sera faite, gratuitement aux soldats, à bas prix aux colons, en respectant la réserve laissée par le bill de Manitoba pour éteindre les titres des Indiens et des Métis.

XI

RETOUR DE L'EXPÉDITION.

(Du 7 juin au 10 juillet 1871.)

Nous avons dit que nombre de volontaires avaient obtenu leur congé dans le cours de l'hiver, soit pour retourner en Canada, soit pour commencer des établissements à Manitoba. Le jour du départ du fort Garry, le 7 juin, l'expédition ne se composait plus que de 117 officiers et soldats du 1er bataillon, et 132 officiers et soldats du 2^{me} bataillon, auxquels furent adjoints 44 voyageurs; total, 293 personnes, munies de vivres pour trente jours. Ajoutons à ce chiffre celui des 80 volontaires restés en garnison aux deux forts Garry et à peu près 50 licenciés à l'île Ste. Hélène (1^{er} comp, 2^{me} bataillon), nous trouvons sous les drapeaux, à cette date, seulement